

## BTSA Aménagements Paysagers (Par apprentissage)

Niveau 5

<b>Public concerné, nombre</b>	Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou à partir de 15 ans pour les jeunes ayant suivi un cursus complet de 3 <sup>ème</sup> . Accessibilité sans limite d'âge au public en situation de handicap. Effectif : 12 à 25 participants	
<b>Prérequis,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire d'un Bac Pro ou Bac Techno ou Bac général ou Brevet de technicien agricole ou Brevet de technicien ou d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou pour ceux qui ont suivi une formation à l'étranger la décision d'admission est prononcée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt après avis de la commission d'admission de l'établissement (Article L. 612-3 du code de l'éducation)</li> <li>• Intérêt pour les métiers de la conception et de l'entretien des espaces verts et de la réalisation d'aménagements paysagers</li> <li>• Intérêt pour l'environnement et les végétaux</li> </ul>	
<b>Modalités et délai d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrit sur Parcoursup pour les jeunes sortants de Terminale</li> <li>• Evaluation initiale des compétences (tests et entretien)</li> <li>• Entrées permanentes</li> </ul>	
<b>Présentation générale</b> (problématique, intérêt)	<p>Aujourd'hui, on ne conçoit plus un seul bâtiment sans penser son intégration dans son environnement en y incluant des espaces verts, des murs végétalisés, des toits terrasses.... Pour répondre aux attentes de la société, les villes se mettent aux verts, créent des espaces où les habitants cultivent des jardins partagés, aménagent des parcs paysagers, protègent la biodiversité, autant de signes de qualité pour un cadre de vie recherché. Les jardiniers et les paysagistes en sont les artisans.</p> <p>Le secteur du paysage rassemble de nombreux métiers tous très techniques et nécessitant de multiples compétences. Près de 86,5 % des salariés détiennent un diplôme en grande majorité dans la filière « aménagements paysagers » de l'enseignement agricole : du CAP jardinier paysagiste au niveau ingénieur. La profession compte près de 12 % d'apprentis. Les entreprises du paysage offrent de réelles perspectives d'embauches et d'évolution aux personnes qui se forment à leurs métiers et les femmes y ont toutes leur place.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des professionnels qui seront en capacité de préparer, suivre un chantier, manager des équipes et utiliser les outils de l'aménagement du paysage : conception, création, aménagement, gestion d'équipe, gestion de chantier, analyse de paysage, plantation, mesures topographiques, devis, planification...</li> <li>• Accompagner vers l'obtention du BTSA Aménagements Paysagers, certification de niveau 5</li> <li>• Favoriser l'insertion professionnelle en développant les savoir-être attendus</li> </ul>	
<b>Contenu de la formation</b>	<p><u>Modules de formation :</u></p> <p>Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP)</p> <p>Organisation économique, sociale et juridique</p>	<p>93h</p> <p>75h</p>

	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	120h
	Langue vivante	70h
	Éducation physique et sportive	52h
	Traitement de données	65h
	Technologies de l'information et du multimédia	35h
	Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	40h
	Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers	270h
	Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	150h
	Gestion technico-économique des chantiers	70h
	Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager	100h
	Module d'initiative locale Agroécologie/Solidarité	60h
	Accompagnement personnalisé (accueil/bilan/suivi/étude)	200h
	Immersion professionnelle : sur le lieu d'apprentissage	
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel (Plans d'études, Mises en commun, livret d'alternance)</li> <li>• Accompagnement individualisé (entretiens individuels, soutien à l'élaboration du support d'examen, visite sur le lieu d'alternance)</li> <li>• Apports de connaissances</li> <li>• Travaux pratiques, Travaux dirigés, Travaux de groupes</li> <li>• Visites d'entreprises, Interventions de professionnels</li> <li>• Chantiers-école, Mises en situation</li> <li>• Analyse de vidéos</li> <li>• Recherches documentaires</li> <li>• Cas concrets (Projets d'Aménagements Particuliers, projets commune...)</li> </ul> <p><b>Supports pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateaux techniques : Atelier de maintenance du matériel d'espaces verts, Quadrats de création paysagère, serre, tunnel</li> <li>• Laboratoire de biologie et sciences physiques,</li> <li>• Vidéos, documents professionnels, fascicules, fiches techniques, fiches de consignes</li> </ul> <p>Prise en compte des situations de handicap (Réfèrent handicap) Pour toute situation de handicap, merci de prendre contact avec notre référente handicap Pascale FASSET au 03.84.64.80.36</p>	

<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<p><u>Capacités générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'exprimer, communiquer et comprendre le monde</li> <li>• Communiquer dans une langue étrangère</li> <li>• Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser</li> <li>• Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données</li> </ul> <p><u>Capacités professionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement</li> <li>• Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement</li> <li>• Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale</li> <li>• Assurer la gestion économique des chantiers</li> <li>• Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager</li> <li>• Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle</li> </ul>
<p><b>Modalité d'acquisition de la certification (si formation certifiante ou diplômante)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle continu en cours de formation (CCF) : 50 %</li> <li>• Epreuves terminales : 50%</li> </ul>
<p><b>Durée</b></p>	<p>Durée totale : 2 ans (1400 heures à la MFR) Durée hebdomadaire : 35 heures Parcours aménagé selon résultats du positionnement et situation de handicap</p>
<p><b>Dates</b></p>	<p>Septembre 2022 – Juin 2024 (Voir calendrier d'alternance)</p>
<p><b>Lieu(x)</b></p>	<p>MFR Chargey-Lès-Gray 77 rue Nationale 70100 CHARGEY LES GRAY</p>
<p><b>Coût par participant</b></p>	<p>Frais d'inscriptions intégrant l'adhésion à l'association : 98€ Coût de la formation : gratuit pour l'apprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les employeurs du secteur privé : Prise en charge par OPCO selon barème défini par chaque branche</li> <li>• Pour les employeurs du secteur public :</li> </ul> <p>*Fonction publique territoriale : Prise en charge à 50% par le CNFPT et à 50% par l'employeur *Fonction publique d'Etat : Prise en charge à 100% par l'employeur</p>

	<p>Possibilité de pension ou demi-pension à la MFR</p> <table border="1" data-bbox="387 398 1501 510"> <thead> <tr> <th colspan="3">TARIFS</th> </tr> <tr> <th>Classes</th> <th>Pension<sup>1</sup></th> <th>Demi-pension<sup>1</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BTS</td> <td>2010 €</td> <td>1710 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>1</sup> Tarifs prenant en compte l'aide à l'hébergement de 6€ par nuitée et l'aide à la restauration de 3€ par repas</p>	TARIFS			Classes	Pension <sup>1</sup>	Demi-pension <sup>1</sup>	BTS	2010 €	1710 €
TARIFS										
Classes	Pension <sup>1</sup>	Demi-pension <sup>1</sup>								
BTS	2010 €	1710 €								
<p><b>Responsable de l'action, Contact</b></p>	<p>Responsable de l'action : Maryse ORMANSAY – Master 2 Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microorganismes et Environnement</p> <p>Pour toute information, contacter le secrétariat : <a href="mailto:mfr.chargey-les-gray@mfr.asso.fr">mfr.chargey-les-gray@mfr.asso.fr</a> 03 84 64 80 36 <a href="http://www.mfrchargey.fr">www.mfrchargey.fr</a></p>									
<p><b>Formateurs, animateurs et intervenants</b></p>	<p><b>Profils des formateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Licence LCE Anglais</li> <li>- Licence Mathématiques / Master 1 Modélisation Statistique</li> <li>- DEUG Arts Plastiques / Maîtrise Histoire médiévale</li> <li>- BTSA Productions végétales / BTSA Gestion et maîtrise de l'eau / Licence AES</li> <li>- Maîtrise Biologie des Organismes et des Populations</li> <li>- BTSA Aménagements Paysagers</li> <li>- Diplôme de Technicien Agricole en Agriculture Biologique</li> <li>- Maîtrise LEA anglais-espagnol / DESS Traduction spécialisée anglais-espagnol</li> <li>- Maîtrise de biologie et géologie / BTSA Aménagements Paysagers</li> <li>- BTSA Aménagements Paysagers / BTSA Gestion et Protection de la Nature / Licence Pro Management des Associations et des Entreprises</li> </ul> <p>Tous les permanents sont détenteurs de la qualification pédagogique (ou en cours d'obtention)</p> <p><b>Interventions extérieures</b> <b>Tailleur de pierre – Architectes paysagers - Soudure - Intervenant machinisme – Elagueur – Menuisier - Chefs d'entreprises paysagères - Formateur CACES – MSA - UNEP</b></p>									
<p><b>Suivi de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un responsable de classe assure le lien entre l'étudiant, sa famille et son maître d'apprentissage. Le responsable est également chargé d'effectuer le temps d'accueil en début de session et de bilan en fin de session.</li> <li>• Il assure aussi le suivi individualisé des devoirs d'alternance, du rapport et des différents travaux à réaliser par l'apprenant.</li> <li>• Tout au long de la formation, un suivi est assuré par le biais du carnet d'activités de l'apprenant et des visites des formateurs sur les lieux de stage.</li> <li>• Suivi du présentisme en lien avec les employeurs</li> <li>• Cahier de texte numérique (iENT) accessible aux familles des apprenants et aux apprenants</li> </ul>									

<p><b>Evaluation de l'action</b></p>	<p>Bilans hebdomadaires, semestriel et final</p> <p>Acquisition des compétences : Evaluations formatives, certificatives et terminales</p> <p>*Taux de réussite au BTSA Aménagements Paysagers : 72% (session juin 2019), 56% (session juin 2020), 100% (session juin 2021), 25% (session juin 2022)</p> <p>Enquêtes de satisfaction à « chaud » et à 3 mois</p>
<p><b>Passerelles et débouchés possibles</b></p>	<p>Poursuite d'études : 14% des sortants de la session juin 2019, 33% des sortants de la session juin 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificats de Spécialisation « Construction Paysagère », « Elagage »</li> <li>• Licence professionnelle aménagement paysager : conception, gestion, entretien</li> <li>• Diplôme de l'école supérieure d'architecture des jardins</li> <li>• Diplôme d'ingénieur de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage spécialité paysage</li> </ul> <p>Insertion professionnelle : 86% des sortants de la session juin 2019 , 56% des sortants de la session juin 2020, 100% des sortants de la session juin 2021</p>